



EDITORIAL

En Nouvelle-Aquitaine, l'eau distribuée au robinet est à 95% de bonne (voire très bonne) qualité. L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de santé en région et accompagne notamment les responsables de la production et distribution d'eau (PRPDE) dans leur démarche de sécurité sanitaire.

Dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE), l'ARS porte une action 12 visant à inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (maîtres d'ouvrages et exploitants) à mettre en œuvre des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

La mise en œuvre de PGSSE permet de renforcer le dispositif existant dans une approche structurée, de mieux décrire les situations qui peuvent conduire à une dégradation de la qualité de l'eau et de mettre en place des procédures et des outils pour réagir face à ces situations, voire les éviter.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine met à disposition des outils, organise avec l'appui de l'OIEau des réunions de sensibilisation, d'information et des formations pour accompagner les PRPDE dans cette approche.

La lettre PGSSE Nouvelle-Aquitaine est destinée aux PRPDE pour les accompagner dans la démarche de mise en œuvre d'un PGSSE. Le numéro 1 de la lettre rassemble les éléments fondamentaux pour comprendre et aborder la démarche PGSSE dans ses différentes étapes de mise en œuvre. Le numéro 2 paraîtra à l'automne 2019.

Michel LAFORCADE

Directeur Général – ARS Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

Editorial	1
Dossier - Comprendre le PGSSE	1
• Pourquoi se doter de cette nouvelle démarche ?	1
• Comment est-il élaboré ?	2
Les RDV d'acculturation	3
Témoignage	3
Les Sessions de formation 2019	4
Outils mis à disposition	4
Mentions légales.....	4



DOSSIER - COMPRENDRE LE PGSSE

Le [PGSSE - Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux](#) - est un outil novateur de gestion et de prévention des risques pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

• Pourquoi se doter de cette nouvelle démarche ?

Il s'agit d'une **démarche pour prévenir les risques sanitaires** liés à l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau et réagir face à un dysfonctionnement. Il permet aussi de prendre en compte les problématiques du changement climatique et la prévention des actes de malveillance.



En élaborant un PGSSE, les PRPDE développent la compréhension de leur système (captage de la ressource, réseau de distribution, ouvrages, traitement de la ressource, stockage, points de prélèvement...) et améliorent la connaissance de leur patrimoine et des risques qu'ils sont amenés à gérer.

Avec un PGSSE, des plans opérationnels et organisationnels se déclinent en mesures prioritaires et en actions clés pour améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée.

Le PGSSE formalise les pratiques et instaure une **dynamique**. L'approche PGSSE intègre une évaluation régulière et les retours d'expériences pour améliorer en continu le plan et développer les actions à entreprendre.





• Comment est-il élaboré ?

Le PGSSE se décline en 6 étapes (cf. schéma) :

- **Etape 1 - Préparer le projet**
Former l'équipe, désigner le responsable, définir et consigner les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe, établir le budget et la planification.
- **Etape 2 – Identifier les dangers**
Etablir un état des lieux de la ressource jusqu'au réseau de distribution Décrire le réseau de distribution d'eau, identifier les dangers et les événements dangereux et caractériser les risques associés aux dangers.
- **Etape 3 – Evaluer les risques**
Déterminer et valider des mesures de maîtrise des risques, évaluer et classer les risques par priorité.
- **Etape 4 – Mettre en place un plan adapté**
Elaborer, mettre en œuvre et maintenir d'un plan d'amélioration/de mise à niveau.
- **Etape 5 – Vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre**
Définir et valider le suivi des mesures de maîtrise des risques et établir des procédures de gestion (surveillance opérationnelle).
- **Etape 6 – Réviser le PGSSE suite à un incident**
Réévaluer les risques et les mesures, périodiquement et suite à d'éventuels incidents.

Figure 1 : Les 6 étapes de la démarche PGSSE

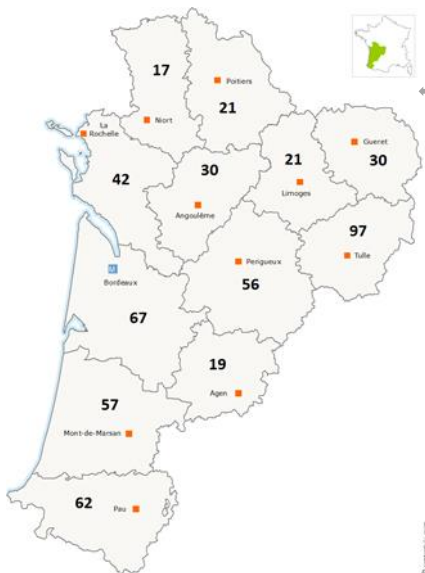




LES RDV D'ACCULTURATION

La mise en place d'un PGSSE demande un engagement fort des PRPDE. Pour mobiliser les principaux acteurs concernés par la démarche, des rendez-vous d'acculturation ont été organisés par l'Office International de l'Eau et l'ARS dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) de Nouvelle-Aquitaine. Ils avaient pour objectifs de sensibiliser les PRPDE à la démarche PGSSE.

Figure 2 : Bilan des RDV d'acculturation PGSSE 2018-2019



519 personnes ont assisté aux 14 rendez-vous d'acculturation dans 12 départements de Nouvelle-Aquitaine de novembre 2018 à mars 2019.

Cf Carte : Nombre de participants par département.



TEMOIGNAGE



Michel Cuny est Président du SIAEP du KARST-16 issu de la fusion de 5 syndicats en janvier 2017, qui regroupe 36 communes et dessert environ 23000 habitants. Il a participé à un des rendez-vous d'acculturation sur le PGSSE. Il a accepté de répondre à nos questions.

Source photo : <http://www.rivieres16.fr/vie-municipale/conseil-municipal/>

Comment avez-vous eu connaissance de la démarche PGSSE ?

C'est l'ARS qui au départ nous a indiqué cette notion de plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau et qui nous a réuni pour une demi-journée d'information. Ce fût très intéressant. Cette réunion a servi de révélateur.

A votre avis, quels sont les avantages de cette démarche ?

Nous, petit syndicat, nous avons souvent « le nez dans la guidon ». Nous sommes en train de parer au plus pressé, d'essayer de satisfaire à la fois la qualité et la quantité. [...] Le côté sanitaire n'est pas figé : les CVM, le métalochlore apparaissent [...] A quel moment peut-on agir ? Il y a plein de questions qui se posent : on a des problèmes de ressource en eau, avec les épisodes de sécheresse ; on n'est pas sécurisé avec des risques sur les réservoirs... Ce plan est apte à nous aider au départ à définir où on doit intervenir, nous orienter. En travaillant sur l'ensemble, nous avons les moyens de mettre tout en ordre. Ensuite, chacun sera à son poste, sera vigilant et saura quand il faudra intervenir. Ça me semble un outil de sérénité pour l'avenir, particulièrement important.

Quel est votre niveau d'avancement dans la démarche ?

Nous avons délibéré. Nous avons des ressources et des services qui sont différents. Donc, c'est complexe. Nous avons défini en interne un secteur pilote, qui va justement de la source jusqu'au robinet, de manière à avoir un secteur test avant d'aller plus loin. Ensuite, nous en sommes à la désignation : désignation d'une équipe projet, bien sûr mais surtout désignation du pilotage. Nous allons essayer de former une équipe projet. Nous sommes dans cette dynamique et nous souhaitons que cela fonctionne.



LES SESSIONS DE FORMATION 2019

Dans le cadre du PRSE de Nouvelle-Aquitaine, l'ARS propose des sessions de formation à la démarche PGSSE. Elles sont organisées par l'Office International de l'Eau. Les objectifs de la formation sont de connaître les principes de la sécurité sanitaire des eaux et la démarche PGSSE, de comprendre les différentes étapes de l'élaboration d'un PGSSE et d'être capable de mettre en place la démarche.

Programme Formation au PGSSE

OBJECTIFS

- Connaître les principes de la sécurité sanitaire des eaux et la démarche PGSSE
- Comprendre les différentes étapes de l'élaboration d'un PGSSE
- Être capable de mettre en place une démarche PGSSE

CONTENU

- Réglementation en vigueur : la sécurité sanitaire des eaux et démarche PGSSE
- Présentation des outils de l'OMS ainsi que des outils nationaux et régionaux
- Identification des dangers et analyse des risques d'un système de production et de distribution d'eau
- Étude de cas

PRÉ REQUIS

Connaître le schéma de principe d'une unité de distribution d'eau (du captage au robinet du consommateur), les notions de périmètres de protection, les procédés de traitement de potabilisation, les éléments de fontainerie d'un réseau et la réglementation EDCH

PUBLIC CONCERNÉ

Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'eau potable

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- EXPOSÉS : 50 %
- ÉTUDES DE CAS : 50 %



S'inscrire à la formation

AVRIL • 1 Session Mercredi 10 au vendredi 12	Saintes (17)
JUIN • 1 Session Mardi 18 au jeudi 20	Limoges (87)
OCTOBRE • 1 Session Mardi 15 au Jeudi 17	La Villedieu du Clain (86)
NOVEMBRE • 2 Sessions Mardi 5 au Jeudi 7 Mardi 19 au Jeudi 21	Bayonne (49) Agen (47)
DECEMBRE • 1 Sessions Mardi 17 au Jeudi 19	Libourne (33)

POUR S'INSCRIRE ET OBTENIR DES INFORMATIONS

Inscription.ars@oieau.fr

Plus d'information sur les PGSSE :
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>

Accueil > Votre santé > Environnement et santé > Eaux de consommation > Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

La formation est organisée par l'OIEau avec le financement de l'ARS dans le cadre de la mise en oeuvre du PRSE Nouvelle Aquitaine



Figure 3 : Flyer Formation au PGSSE (2019)

OUTILS MIS A DISPOSITION



Un [cahier des clauses techniques particulières type](#) (CCTP) type est mis à disposition. Ce document a pour objectif de favoriser l'élaboration de PGSSE. Pour être opérationnel, il sera adapté et complété au niveau d'un service.

Un [dossier sur les PGSSE](#) est proposé sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Il regroupe les informations essentielles, les documents de référence et les liens utiles sur le sujet. <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plans-de-gestion-de-la-securite-sanitaire-des-eaux-pgsse>

Une [plaque d'information](#) est disponible sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Des webinaires seront organisés par l'OIEau au cours de l'automne 2019 pour approfondir les connaissances sur les PGSSE.

MENTIONS LEGALES

Si vous souhaitez vous désabonner, merci de cliquer sur le lien : « [Se désabonner](#) »

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles, cliquez ici "[Politique de confidentialité](#)"

Réalisation :

Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 11 47 80 - Fax : 05 55 11 47 48
www.oieau.fr